

VILLE D'ANGRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme Anouck BRETON Maire, à la suite de la convocation du 20 mai 2025 adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

Monsieur Jean FRANCOIS ayant donné pouvoir Madame Annie WOJCIECHOWSKI

Monsieur Philippe LAURENT ayant donné pouvoir à Monsieur Serge POIX

Absents : Rodolphe DECOOPMAN, Daisy LACAILLE, Romain GALVAIRE, Fanny COGET, Angélique CHAUMERET.

Madame Maryse COUPIN est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. Délibérations :

- 1) **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025**
- 2) **Adoption du compte de Gestion et du Compte Administratif 2024**
- 3) **Demande de subvention au titre du Fonds vert 2025 pour la création d'un espace multi-activités.**
- 4) **Allocations scolaires et bourses d'études-Année scolaire 2025/2026**
- 5) **Adhésion au service commun « Permis de Louer »**
- 6) **Evolution de l'offre de services enfance-jeunesse : création d'accueils de loisirs sans hébergement les mercredis à l'année et durant toute la journée**
- 7) **Demande de subvention Politique de la Ville au titre des « Quartiers d'été 2025 (QE) »**
- 8) **Demande de subvention à la région pour l'Appel à Projet « Nos quartiers d'été 2025 »**
- 9) **Avenant n°3 au Contrat de Chauffage avec la société IDEX**
- 10) **Classement dans le domaine public des voiries, réseaux et espaces verts de la rue du Transvaal AI 194 Fosse 6.**
- 11) **Modification du règlement Intérieur du Plan d'eau**
- 12) **Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN**
- 13) **Décision modificative et virement de crédits n°1**
- 14) **Motion du Conseil Municipal d'ANGRES en soutien aux syndicats territoriaux angrois CGT et FO: « NON A LA DIMINUTION DES INDEMNITES MALADIE DES AGENTS TERRITORIAUX I ».**
- 15) **Motion contre la réduction des contrats « Parcours Emploi Compétences », simple résultante d'une poursuite de la casse sociale !**

II. Lecture des décisions :

Etablissements	Montants attribués
Lycée de L'(Œuvre du livre)	25 euros par élève
L.E.P de BULLY LES MINES (bourse du livre)	25 euros par élève
Ecoles Primaire et Maternelle de ANGRES	41 euros par élève
Collège DESCARTES MONTAIGNE et RIAUMONT	7 euros par élève
Bourse scolaire pour les lycéens fréquentant les autres établissements extérieurs à la commune (payée aux familles)	25 euros par élève
FCPE (Œuvre du livre de Noeux les Mines)	20 euros par élève
Etablissement d'enseignement Supérieur (bourse réservée aux étudiants de 15 à 25 ans et sur présentation d'un certificat de scolarité original et d'un niveau d'étude supérieur à l'année précédente)	250 euros par élève

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les montants et bourses d'études proposés.

5) Objet : Adhésion au service commun « Permis de Louer » de la CALL

Dans une logique de solidarité intercommunale et de rationalisation des moyens mis en œuvre pour la mise en place du dispositif permis de louer de la CALL, une adhésion au service commun est établie en instaurant un droit d'entrée annuel.

Ce service commun mutualisé est mis en œuvre à compter de la date de signature de la convention intercommunale jusqu'au 31 décembre 2027 pour la mise en œuvre du dispositif « Permis de louer » sur le plan technique, administratif et financier.

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la convention d'adhésion au service commun « Permis de Louer » de la CALL.

6) Objet : Evolution de l'offre de services enfance-jeunesse : création d'accueils de loisirs sans hébergement les mercredis à l'année et durant toute la journée :

En réponse à la demande des familles angroises d'offres d'activités et de mode de garde à destination des enfants dont les parents travaillent, il est proposé la création d'un accueil supplémentaire les mercredis à la journée, sans restauration, à compter du 10 septembre 2025 de 8 h00 à 17h00 pour un groupe de 12 enfants de 6 à 13 ans et 3 groupes de 8 enfants de 3 à 6 ans maximum.

- Coût du service est estimé à **45 000 euros** l'année avec un résiduel ville de **35 000 euros**
- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la création de cet accueil supplémentaire les mercredis.

7) Objet : Demande de subvention Politique de la Ville au titre des « Quartiers d'été 2025 (QE) » :

Il a été proposé à l'Assemblée de renouveler l'action « Village des Cultures » pour répondre à l'Appel à Projet « Quartiers d'été » pour un montant de l'action de 13000€ TTC.

Une subvention de 6500€ de la part de l'Etat pour sa concrétisation est sollicitée.

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité.

8) Objet : Demande de subvention à la région pour l'Appel à Projet « Nos quartiers d'été 2025 »

En répondant à l'Appel à Projet « Nos Quartiers d'été 2025 » sur la thématique « Patrimoine Local », la municipalité souhaite mener une action visant par la même occasion à renforcer les liens sociaux entre les habitants de la commune.

Dans cette optique, il a été proposé à l'Assemblée de mobiliser tous les habitants pendant une journée au Stade Pierru, situé en quartier prioritaire, pour qu'ils participent à des activités sportives et créatives ensemble.

Par conséquent, il est proposé de fixer à 94 le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de LENS -LIEVIN

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire.

13)Objet : Décision modificative et virement de crédits n°1

Les Ouvertures et Virements de crédits suivants sont proposés sur l'exercice 2025 du Budget Communal.

Recettes d'Investissements :

Chapitre 040 : 281828 / 01 : + 15 000.00 € (Amortissements, à la demande de la Perception)

Dépenses d'Investissements :

2313 / 511 / 625 : + 12 000.00 € => Travaux d'électrification du Rond-Point

2152 / 845 / 642 : - 10 000.00 € => Travaux de remplacement des bornes incendie

2188/78/15 : +13 000,00€ => Ré Imputation des fresques en investissement (suite recours de la commune auprès de la DGFIP)

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 042 : 6811 / 01 : + 15 000.00 € (Amortissements)

6288 / 52 : - 2 415.00 €

739215 / 020 : + 2 415.00 €

Recettes de Fonctionnement :

74833 / 01 : + 15 000.00 €

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative de crédit n°1

14)Objet : Motion du Conseil Municipal d'ANGRES en soutien aux syndicats territoriaux angrois CGT et FO: « NON A LA DIMINUTION DES INDEMNITES MALADIE DES AGENTS TERRITORIAUX ! ».

La loi prévoit désormais que pendant les trois premiers mois d'arrêt maladie ordinaire, le fonctionnaire percevra 90% du traitement au lieu de la totalité précédemment.

Pour les 9 mois qui suivent, les dispositions demeurent inchangées et il touchera seulement la moitié de son traitement.

Cette diminution affecte le traitement de base mais aussi la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le Complément de Traitement Indiciaire (CTI), et l'Indemnité compensatrice de la hausse de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG)..

Ce dispositif vient s'inscrire dans une série continue de dégradations (temps de travail, recul du droit à la retraite) affectant les travailleurs de la Fonction Publique depuis des années.

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette motion.

15) Objet : Motion contre la réduction des contrats « Parcours Emploi Compétences », simple résultante d'une poursuite de la casse sociale.

La réduction annoncée du nombre de postes disponibles de contrats PEC risque d'aggraver les Inégalités sociales et territoriales. Elle met en péril la cohésion sociale et le dynamisme économique de notre agglomération.

Face à cette situation préoccupante, Le Conseil Municipal d'ANGRES souhaite s'inscrire dans le mouvement de « lutte contre la réduction des contrats « PEC » et appelle l'État à reconsidérer sa position et à maintenir un niveau de soutien adéquat aux contrats PEC. Il est impératif de préserver ces dispositifs qui ont fait leurs preuves en matière d'insertion professionnelle et de soutien aux services publics locaux.

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette motion.

DECISION N°2025-50 :

Contrat avec la production « VAILLOLINE » pour l'organisation d'un concert « les Biskotos » le 24 juin à l'école CURIE-PASTEUR pour un montant de 3 884,00 euros HT.

DECISION N°2025-51 :

Avenant n°1 au contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à l'IRCANTEC de la compagnie d'assurance « CNP ASSURANCE » pour la mise en application à partir du 1^{er} mars 2025 de la Loi de Finances 2025 et du Décret n°2025-197. (Concernant les arrêts maladie et leur remboursement limité à 90%).

DECISION N°2025-52 :

Résultat de la Consultation relative aux travaux de démolition et désamiantage du préau de l'école Calmette et du club de javelot.

La Société SAS SOGETRA de Noyelles sous LENS, mieux disante a été retenue pour un montant de 46 470, 00 euros HT.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h00

Signature de la secrétaire

Madame Maryse COUPIN

Signature du Maire

Madame Anouk BRETON

